Zeitschrift: Pionier: Organ der schweizerischen permanenten Schulausstellung in Bern

Herausgeber: Schweizerische Permanente Schulausstellung (Bern)

Band: 13 (1892)

Heft: 3

Artikel: Réponse au comité d'organisation du cours des travaux manuels à Chaux-de-Fonds [Teil 1]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-258318

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

XIII. Jahrgang. Bern,

№ 3. 15. Februar 1892.

PIONIER

Organ der Schweizerischen permanenten Schulausstellung

Organ des Schweizerischen Vereins für Arbeitsunterricht

Preis pro Jahr: Fr. 1. 50 (franko).

Anzeigen: per Zeile 15 Cts.

Emanuel von Fellenberg

Inhalt: Neue Zusendungen. — Réponse au comité d'organisation du cours des travaux manuels à Chaux-de-Fonds. — Mitteilungen. — Les travaux manuels et la conception sociale du travail. (Suite.)

Neue Zusendungen.

1) Von Herrn Dr. Gobat:
4 Schiefertafeln, Nr. 1, 2, 3, 4, aus der Fabrik A. Daversin, représentant exclusif, méd., Carouge, Genève.

2) Vom Tit. Pestalozzianum, Zürich:
Recueil des lois et arrêtés relatifs à l'enseignement supérieur. 3 volumes.
Situation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'Etat, années 1886, 1887, 1888. 1 volume.
Recueil des décisions de principe prises par la commission d'entérinement de la loi du 20 mai 1876.
Rapport triennal de la situation de l'instruction primaire en Belgique, quinzième période, triennale 1885, 1886, 1887. Bruxelles. 1 volume.
Rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen en Belgique présenté aux Chambres législatives, 7 août 1889. Bruxelles 1890. 1 volume.
Et 10 petites brochures.

3) Von der Tit. Erziehungsdirektion des Kantons Bern:
Eine anatomische Tabelle nebst einem Catalogue of School Maps, Atlases and other works of Ruddiman Johnston & Comp. Chastrehouse Square, London.
Reglement über die Habilitation an der katolisch-teologischen Fakultät der Hochschule Bern. (2 Exempl.)
Universität Bern: Vorlesungen im Sommersemester 1892. (2 Exempl.)

4) Von der Tit. Versuchsstation und Schule für Obst-, Wein- und Gartenbau in Wädensweil, Zürich:
I. Jahresbericht 1890—1891.

5) Organische Bestimmungen für die bayrische technische Hochschule in München.
Jahresbericht der königl. Industrieschule München.
Jahresbericht der königl. Industrieschule Nürnberg.
4 Nummern des Ministerialblattes für Kirchen- und Schulangelegenheiten im Königreich Bayern.
Statuten der königl. Kunstgewerbeschule in München.

6) Von der Tit. Erziehungsdirektion des Kantons Zürich:
Bericht über die Verhandlungen der zürcherischen Schulsynode 1891.

7) Von der Tit. Kantonsbuchhalterei:
Voranschlag über den Staatshaushalt des Kantons Bern pro 1892.

8) Von der Tit. Buchhandlung Schmid, Francke & Co.:
Das Rechnen im Anschluss an den Realunterricht, von G. Stucki.
Materialien für den naturgeschichtlichen Unterricht in der Volksschule, von G. Stucki, Lehrer der Naturgeschichte.

Réponse au comité d'organisation du cours des travaux manuels à Chaux-de-Fonds.

Messieurs,

Vous avez eu la bonne idée de nous donner un rapport sur la marche du cours que vous avez organisé à Chaux-de-Fonds. En même temps vous avez eu la franchise d'exprimer quelques pensées pour améliorer ces cours et

d'adresser quelques questions à ceux qui voudront y répondre.

Votre manière de parler franchement m'a tellement plu que j'ai dit: cela vaut bien une réponse et, malgré que je n'ai pas eu le bonheur d'assister à votre cours, je prends la parole. C'est la meilleure occasion de faire usage de mon français fédéral que j'aurais tellement aimé vous présenter à Chaux-de-Fonds.

Vous demandez: Qui désigne le siège du cours? Qui nomme le directeur et les maîtres? Qui détermine le programme? Qui fixe la journée de travail? Voilà quatre questions adressées au comité, lesquelles démontrent qu'il est utile de donner des éclaircissements sur l'organisation de notre société. Si les messieurs qui ont organisé un cours ne le savent pas même, il y en aura bien d'autres qui seraient reconnaissants de le savoir. Pour bien répondre à ces questions, il sera utile de commencer par le commencement et de vous donner l'historique de notre société.

Il y a dix ans que M. Rudin à Bâle et le *Pionier* ont commencé la propagande pour les travaux manuels dans notre patrie. Bientôt après, une société pour la propagation des travaux manuels s'est formée en Allemagne et nous avons reçu l'invitation de nous joindre à cette société qui a reçu des dons importants pour l'enseignement des travaux manuels en Autriche et dans *la Suisse allemande*. Vous comprenez, Messieurs, que nous avons compris l'idée de cette invitation et que nous avons refusé. Aussitôt j'ai parlé à notre ami M. le conseiller fédéral Numa Droz et énoncé *l'idée de former une société suisse*. M. N. Droz nous a encouragés de réaliser cette pensée. Pendant le cours de Bâle, 1884, nous avons exprimé l'utilité de former une société suisse. Mais à Bâle la chose ne réussit pas. La même année, l'Assemblée fédérale a voté un crédit pour subventionner les écoles professionnelles et a élaboré un règlement pour ces écoles. M. le conseiller fédéral N. Droz, alors chef du Département de l'industrie, comprenant bien l'importance des travaux manuels, a bien voulu favoriser cette nouvelle branche. Il nous a promis de nous mettre au bénéfice du nouveau règlement. On a organisé le cours à Berne, en 1886. C'était le premier cours suisse et nous avions la première fois des subventions fédérales. La première fois aussi des membres de la Suisse française et italienne y assistaient et fraternisaient avec les instituteurs de la Suisse allemande. La chose allait à merveille et avec enthousiasme. Le moment de former la société suisse était venu. On a élaboré les statuts qui ont été adoptés. Nous avons voulu fonder une *société nationale* qui, d'accord avec les autorités fédérales, disposerait des moyens nécessaires pour faire propagande pour les travaux manuels. Aussi n'avons-nous pas eu à nous repentir d'avoir inauguré cette œuvre. Depuis la fondation, des cours ont eu lieu à Zurich, Fribourg, Genève, Bâle et Chaux-de-Fonds avec des résultats plus ou moins satisfaisants, grâce aux subventions considérables de la part de la Confédération.

D'après le règlement fédéral de 1884, les subventions ne sont accordées que sous la condition que le gouvernement cantonal se charge de la haute surveillance du cours. Si un gouvernement cantonal ne se montre pas disposé, on ne peut pas organiser un cours dans ce canton. Quant au programme du cours, le Département fédéral de l'industrie se réserve le droit de la sanction, ce qui donne l'avantage d'observer une certaine continuité que vous-mêmes jugez précieuse.

En outre, le Département fédéral de l'industrie a consenti à soumettre les programmes à l'examen du comité de la société, ainsi que le budget et les comptes.

Résumé: 1° Le Département fédéral de l'industrie a la liberté de subventionner les cours.

2° Les gouvernements cantonaux ont la liberté de les organiser et le droit de nommer le directeur et les professeurs, mais le Département fédéral, qui donne les subventions, a le droit de la sanction.

3° Cette sanction a lieu d'après le préavis du comité de la société.

Voilà le développement historique de notre organisation; cette organisation se base sur le règlement fédéral de 1884.

(A suivre.)

Mitteilungen.

Nidau. Auf Beschluss der Einwohnergemeindeversammlung hin ist hier der Handfertigkeitsunterricht, sowol in Sekundar- als Primarschule, eingeführt worden. Es wird vorläufig mit den Knaben des V.—IX. Schuljahres in Cartonnage gearbeitet, soll aber im nächsten Winter auch mit der Schreinerei begonnen werden.

Im allgemeinen arbeiten die Buben mit grosser Lust und Liebe; der grössere Teil der Bevölkerung sympatisirt mit dem neuen Institut, weiss man doch die jungen Leute an ihren freien Nachmittagen nüzlich beschäftigt.

Arbeitszeit für jede Klasse je einen Nachmittag von 1—5 Uhr.

K. Althaus, Lehrer.

Bonfol (Jura bernois). Je m'empresse de vous fournir les renseignements demandés par le *Pionier* concernant notre école de travail manuel.

Le cours a commencé le 29 octobre, il est fréquenté par 12 élèves de 12 à 15 ans. J'enseigne la menuiserie, la sculpture et le tournage, les leçons se donnent le jeudi de chaque semaine de 8 heures du matin à midi. Voilà déjà cinq ans que les travaux manuels sont introduits à Bonfol.

J'ai appris que vous aviez fait imprimer les dessins de votre cours; voudriez-vous avoir l'obligeance de me les faire adresser contre remboursement?

Je pense que vous savez déjà que M. le docteur Boéchat a quitté Bonfol pour aller s'établir de nouveau à Fribourg; c'est une perte pour nos écoles.